



**HAL**  
open science

**Compte rendu de: Georg KREMnitz (sous la direction de), avec le concours de Fañch Broudic et al. - Histoire sociale des langues de France, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.**

André Thibault

► **To cite this version:**

André Thibault. Compte rendu de: Georg KREMnitz (sous la direction de), avec le concours de Fañch Broudic et al. - Histoire sociale des langues de France, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.. Bulletin de la Société de Linguistique de Paris, 2016. hal-02531937

**HAL Id: hal-02531937**

**<https://hal.sorbonne-universite.fr/hal-02531937v1>**

Submitted on 12 Apr 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Georg KREMnitz (sous la direction de), avec le concours de Fañch Broudic *et al.* — *Histoire sociale des langues de France*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013. 906 pages.

Il est d'usage dans un compte rendu de replacer l'ouvrage recensé dans la longue tradition éditoriale et scientifique à laquelle il appartient, afin de mieux en souligner les apports. Or, dans le cas présent, nous avons affaire à un objet entièrement nouveau qui vient combler une lacune dans les bibliographies. Si l'on commence timidement à s'intéresser en France à la sociolinguistique historique (essentiellement celle du français), un ouvrage d'ensemble ayant pour but de dresser le portrait de l'histoire sociale des « langues de France » manquait à l'appel. Grâce aux efforts de Georg Kremnitz et du collectif *Pour une histoire sociale des langues de France*<sup>1</sup>, une équipe de soixante-dix rédacteurs a été mise sur pied, lesquels ont rédigé plus de quatre-vingts articles.

Un ouvrage aussi ambitieux se devait de consacrer une première partie à des « Questions générales » (41-231), dont la moindre n'est pas de définir ce qu'il convient d'entendre par *langues* dans le contexte de l'état français – et, plus délicat encore, d'en définir les contours et la nomenclature. Le fait que « L'occitan » soit présenté comme un bloc (511-432) alors que « Les langues d'oïl » (533-543) ont eu droit au pluriel montre bien jusqu'à quel point rien n'est neutre en la matière : le gascon, pour ne nommer que celui-là, est condamné à l'invisibilité dans l'économie d'ensemble de l'ouvrage par ce choix éditorial – lequel n'a fait l'objet, du reste, d'aucune justification explicite<sup>2</sup>. Cela dit, l'ouvrage a l'immense mérite d'exister et on serait mal venu de trop s'attarder sur des détails de structure.

La deuxième partie (233-394) est consacrée aux « Langues de la France », ce qui est en fait un raccourci pour désigner les langues de France métropolitaine – par opposition aux langues des DOM-TOM, traitées dans la troisième partie (633-736), et aux langues de l'immigration, rassemblées dans la quatrième et dernière partie (737-899). Cette deuxième partie se divise à son tour en trois sections : « L'évolution de l'espace communicationnel en France depuis le Moyen Âge » (237-394), « Les différentes langues de la France métropolitaine » (395-543) et « Les langues de France métropolitaine non territoriales » (545-615) ; s'y ajoute un dernier article consacré à « La langue des signes française » (617-629). Il ne faut pas chercher l'arabe maghrébin, le berbère et l'arménien occidental parmi les « langues d'immigration » : on les trouvera parmi les « langues de France métropolitaine non territoriales », ce qu'il faut peut-être interpréter comme la conséquence de leur relative ancienneté dans le pays. Quant au catalan, il jouit du privilège unique d'apparaître parmi les « différentes langues de la France métropolitaine » (455-464) ainsi que parmi les « langues d'immigration » (763-768). L'araméen est également traité parmi les « langues d'immigration » (869-875) car il regroupe environ 18 000 locuteurs en France (873), mais les variétés d'arabe dialectal d'Égypte et du Proche-Orient manquent à l'appel : il y a pourtant plusieurs dizaines de milliers de Libanais en France. Il ne s'agit pas de critiquer pour le plaisir de la chose, mais simplement de montrer jusqu'à quel point la tâche consistant à dresser une pareille liste était ardue.

Il est impossible de recenser dans le détail toutes les contributions réunies dans ce recueil ; nous nous pencherons ici sur une sélection d'entre elles qui, pour différentes raisons,

---

<sup>1</sup> Composé de neuf spécialistes : outre Georg Kremnitz, il s'agissait de Carmen Alén Garabato, Klaus Boehmann, Henri Boyer, Fañch Broudic, Dominique Caubet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, François Pic et Jean Sibille.

<sup>2</sup> Sur la caractérisation du gascon au sein de la Galloromania, v. J.-P. Chambon / Y. Greub, « Données nouvelles pour la linguistique galloromane : les légendes monétaires mérovingiennes », ici 95 (2000), 147-82 ; des mêmes auteurs, v. aussi « Note sur l'âge du (proto)gascon », *RLiR* 66 (2002), 473-495, ainsi que « L'émergence du protogascon et la place du gascon dans la Romania », dans Guy Latry (éd.), *La voix occitane. Actes du VIII<sup>e</sup> Congrès de l'association Internationale d'Études Occitanes, Bordeaux, 12-17 octobre 2005*, Bordeaux, PUB, 2009, II, 787-794.

ont retenu notre attention. Signalons d'abord l'« Introduction générale » de G. Kremnitz (23-39), qui présente le projet éditorial, ses buts, ses choix épistémologiques et la structuration du recueil : « [...] l'objectif était de traiter essentiellement de l'évolution des formes de communication à l'intérieur des différents groupes linguistiques, mais en même temps des rapports que les locuteurs de formes linguistiques différentes établissent entre eux et avec la langue dominante, le français. » (27) ; on mesure le caractère ambitieux de cet objectif à la lecture de ces précisions : « [...] le terme de *communication* renferme beaucoup d'éléments tant externes, comme la conscience des locuteurs, le statut des langues, les degrés respectifs de normativisation (codification) et normalisation (emploi social), qu'internes, comme tous les phénomènes des changements linguistiques, etc. » (*ibid.*). Le recueil privilégie toutefois clairement l'histoire externe. L'auteur insiste fortement sur l'importance de « rééquilibrer les relations entre production et réception linguistiques » dans la discussion scientifique (27-30), mais n'explique pas vraiment en quoi le volume recensé compte y parvenir (à moins que nous n'ayons pas bien compris ce qu'il est convenu d'entendre ici par *réception*). Dans la section « Enlever aux histoires de la communication leurs composantes nationalistes » (30-31), G. Kremnitz écrit avec beaucoup d'à-propos que dans les histoires de langues, « une langue, le protagoniste, se trouve au centre de l'observation : soit, dans le cas des langues dominantes, en tant qu'histoire d'un succès, d'une imposition ; soit au contraire, dans le cas des langues dominées, en tant qu'histoire de la persécution et réduction de cette langue à son existence résiduelle d'aujourd'hui », ce qu'on peut interpréter comme une invitation à explorer d'autres avenues ; un peu plus loin, il est précisé que le « collectif porte une attention particulière au rôle du chercheur qui d'un côté est observateur des processus de communication qui se déroulent dans la société, mais de l'autre concourt aux pratiques et aux idéologies langagières de cette société : il doit par conséquent faire très attention à ne pas mélanger ces deux rôles » (35). On ne peut qu'applaudir à ces propos, mais dans la foulée il est précisé qu'il « faut surtout veiller à examiner les rapports asymétriques entre le français et ces langues, les éléments de répression linguistique (qui ne sont rien d'autre qu'un effort d'intimidation sociale et donc à terme de silence), et plus tard les modestes tentatives d'insertion de ces langues dans les cursus scolaires et universitaires » (*ibid.*). Devant ce qui apparaît comme une contradiction (une aporie ?), il aurait peut-être été plus simple d'assumer que le chercheur n'est jamais neutre. L'article d'H. Boyer, « Le sociolinguiste peut-il être neutre ? » (139-143), répond d'ailleurs par la négative à la question posée – mais il est aussi permis de ne pas être d'accord avec lui. On aurait du reste apprécié que ce texte, qui cite amplement Robert Lafont, sorte un peu du carcan interprétatif de la fameuse diglossie occitane.

Le concept de « langue » ne va pas de soi, c'est le moins qu'on puisse dire, raison pour laquelle « il faut déréifier la notion de langue » (33), laquelle est analysée dans quelques articles de la première partie : « La notion de *langues de France*, son contenu et ses limites », de J. Sibille (45-60) ; « Le terme *langue* face à celui de *variété* dans le cadre du phénomène de la communication », de G. Kremnitz (95-102) ; « “Patois” : le déni français de glossonyme », d'H. Boyer (169-177). Pourtant, au moment de dresser la nomenclature des « langues de France » qui font l'objet de ce recueil, le collectif s'est largement inspiré de la « liste Cerquiglini » (33), avec il est vrai quelques adaptations, mais il n'est pas certain que l'on ait vraiment échappé au problème de la réification : pour parler, il faut nommer, et qui nomme réifie. Autant l'assumer en connaissance de cause. En ce qui concerne la liste Cerquiglini, n'aurait-il pas été plus indiqué de faire table rase du passé et d'élaborer une liste originale à partir de critères renouvelés ? En quoi, par exemple, le francoprovençal représente-t-il une « langue », du point de vue communicationnel, pour ses locuteurs ? N'existe-t-il pas que comme une construction de la dialectologie traditionnelle à base d'isoglosses (Ascoli), parfaitement opératoire du point de vue de la phonétique historique mais insatisfaisant dans un cadre social ? Quelle est la pertinence *communicationnelle* des isoglosses qui le délimitent, mais

aussi qui le traversent ? Est-ce que tout ce qui est présenté comme « langue » dans ce recueil a le même statut du point de vue de la communication, qui s’affiche pourtant comme un concept central dans la réflexion des membres du collectif ? On se permettra de remarquer que le poids (impressionnant) de la dialectologie traditionnelle sur les catégories classificatoires ici mises en œuvre est peut-être contre-productif, en ce qu’il empêche de regarder l’objet avec des yeux neufs. Si le francoprovençal est une « langue », alors pourquoi ne pourrait-on pas dire du même souffle qu’il en va de même du galloroman dans son ensemble ? Il ne s’agit pas de défendre ici que c’est bien le cas<sup>3</sup>, mais simplement de soulever des questions sur le sens du mot « langue » lorsqu’appliqué au singulier à l’occitan<sup>4</sup> et au francoprovençal, mais au pluriel lorsqu’il s’agit des « langues d’oïl », comme nous l’écrivions ci-dessus<sup>5</sup>. G. Kremnitz lui-même est d’ailleurs parfaitement conscient de tous ces problèmes, comme il l’a montré dans son magistral article « Sur la délimitation et l’individuation des langues » (*Estudis Romànics* 30, 2008, 7-38). Mais lorsqu’il note que la recherche autour des atlas linguistiques en France « n’a que peu à peu débouché sur des efforts d’élaboration d’une langue de référence » (100) en parlant du francoprovençal, on ne peut s’empêcher de se demander si une telle chose a jamais été souhaitée par la communauté des locuteurs (un processus de standardisation abouti doit nécessairement répondre à une demande sociale). D’ailleurs, si l’on devait aplanir la plus grande partie de la diversité linguistique de ce domaine pour concocter une sorte de francoprovençal « standard » ou « de référence », il y a fort à parier que les locuteurs le rejetteraient, dépourvu qu’il serait de toute valeur identitaire<sup>6</sup>.

Les réifications de la dialectologie galloromane ne sont d’ailleurs pas les seules à avoir laissé leur empreinte sur les différentes tentatives de classer les « langues » de France. Les régions traditionnelles (ou administratives), dont l’existence ne repose pas nécessairement sur des isoglosses, fournissent parfois une étiquette pratique à des regroupements de parlers

<sup>3</sup> Et ce pour de nombreuses raisons, à commencer par le simple fait que « le galloroman n’est pas un dialecte du roman au sens génétique du terme » (Y. Greub, J.-P. Chambon, « Histoire des dialectes dans la Romania : Galloromania », *HSK* 23.3, 2499), mais lui aussi une construction idéologiquement marquée.

<sup>4</sup> L’article de Ph. Martel consacré à « L’occitan » (511-532) laisse complètement dans l’ombre la question de la dialectalisation du domaine, que ce soit du point de vue interne (isoglosses) ou externe (plus ou moins grande intercompréhension, normes graphiques, etc.) : serait-ce un sujet qui fâche ? Il faut consulter « Mise en graphie des langues de France », de D. Caubet, S. Chaker et J. Sibille (199-207) pour que le sujet soit effleuré : « Pour ce qui est de la norme linguistique, l’enseignement et les pratiques d’écriture ont généralement pour base les différentes variétés régionales de la langue, le plus souvent sous la forme d’un ‘standard régional’ explicitement codifié, ou plus ou moins implicite. » (204). On aurait aimé en savoir davantage. Mentionnons également la carte proposée par J. Sibille en p. 236, où les « variétés internes à un domaine linguistique » sont présentées autant pour le domaine d’oc que pour celui d’oïl ; mais qui va penser à aller les chercher là ? – Sur les relations entre linguistique occitane et idéologies, cf. J.-P. Chambon, « Développement et problèmes actuels des études occitanes », *RLiR* 76 (2012), 199-210 (et en particulier 208, sur le problème de « l’unité de la langue occitane »).

<sup>5</sup> Évidemment, point n’est besoin d’être grand clerc pour comprendre d’où viennent ces choix. On constate seulement qu’ils ne sont pas explicités et qu’on nous les présente comme allant de soi.

<sup>6</sup> Voici plus précisément ce qu’on peut lire sur la question dans le chapitre consacré au francoprovençal, signé par M. Bert et J.-B. Martin (489-501) : « À date plus récente a été élaboré un système supra-dialectal, au prix de quelques ajustements éventuels (Stich, 1999, 2003 ; Martin, 2005). Ces différentes propositions ont un impact très limité auprès des locuteurs du francoprovençal, mal à l’aise avec les représentations graphiques de leur langue et assez souvent convaincus qu’elle ne peut pas s’écrire. » (495). On peut aussi lire plus loin que « la très grande majorité des locuteurs ignore que leur parler appartient à un ensemble linguistique spécifique dont, pour la plupart, ils ne connaissent pas le nom. » (497). – Dernière remarque sur cet article : fr. rég. *trempe* “trempé” y est expliqué par le substrat francoprovençal (500), alors qu’un coup d’œil à la carte consacrée à ce mot dans le *Dictionnaire des régionalismes de France* (dir. P. Rézeau, 2001, p. 1002) montre qu’il couvre toute la moitié sud de la France (en fait, de la francophonie d’Europe si l’on tient compte de la Suisse) ; cette source précise en outre qu’il est massivement présent dans *tous* les français d’Amérique (laurentien, acadien, louisianais), qui ne reposent sur aucun substrat francoprovençal mais sont plutôt tributaires des régiolectes du grand Ouest. Cela suggère que l’usage de *trempe* a connu jadis une extension géographique encore plus vaste en français populaire (voire tout simplement en français parlé), que la concurrence de *trempe* a fait reculer dans ses frontières actuelles.

fortement dialectalisés aux frontières floues. En référence à l'ouvrage *Les langues de France* (Paris, PUF, 2003), on peut lire ceci :

– en ce qui concerne les « langues d'oïl », on constate que, par rapport à la liste figurant dans le rapport Cerquiglini, l'angevin et le champenois ont été ajoutés, le « bourguignon-morvandiau » est devenu le « bourguignon » tout court, le normand est subdivisé en « normand méridional » et « normand septentrional ». Ce dernier point relève d'un souci de précision linguistique : en effet les parlers normands présentent peu d'unité, ceux du nord-nord-est se rapprochant du picard, ceux du sud-sud-ouest, du gallo et de l'angevin. Dans le chapitre consacré aux langues d'oïl, le champenois a été ajouté (mais pas l'angevin) ; [...]. (51)

Pourquoi ne pas admettre qu'à l'intérieur d'un conglomérat dialectal non standardisé, il n'y a *par définition* aucune façon d'identifier des ensembles clairement séparés les uns des autres ?<sup>7</sup> C'est par commodité qu'on utilise des étiquettes géographiques pour délimiter des aires dialectales dans un territoire où les isoglosses s'entrecroisent à foison, mais quels sont les critères de démarcation permettant d'affirmer qu'il existe *des* langues d'oïl ? Ce n'est pas vraiment le mot *langue* qui fait problème (on peut toujours dire que tout système de communication verbale est une langue, même si les dites « langues d'oïl » ne sont ni des langues par élaboration ni des langues par écart), mais plutôt les frontières que son emploi suppose. Pourquoi tient-on à tracer des délimitations tranchées au sein d'un territoire où les isoglosses ne se concentrent guère en faisceaux ? Quel degré de granularité vise-t-on ? Parle-t-on du chti, ou de tout le picard ? Et pourquoi ces pratiques dénominatives et classificatrices ne sont jamais interrogées ? Il y a certainement de nombreuses explications à cette situation : citons entre autres la valeur identitaire (et parfaitement légitime) de telles étiquettes pour certains groupes de locuteurs, ou leur fonction pédagogique et classificatoire pour les enseignants-chercheurs. On aurait seulement pu souhaiter qu'une réflexion critique sur le découpage de l'espace galloroman (et surtout oïlique) en « langues » occupe plus de place dans le recueil, par ailleurs admirable par la richesse et l'abondance des connaissances qu'il mobilise. L'article sur « Les langues d'oïl », de J.-M. Éloy et L. Jagueneau (533-543), commence assez brusquement par « Le bourguignon-morvandiau », sans qu'une mise en situation initiale explique un peu au lecteur l'origine (critères internes ? critères externes ?) des découpages effectués à l'intérieur de l'article entre les différentes « langues » d'oïl présentées. Il est vrai que le lecteur est invité d'entrée de jeu à consulter, des mêmes auteurs, « Dynamique de permanence et d'émergence des langues d'oïl : quel sens social ? » (385-394), qui propose un riche panorama historique et social de la question : mais on n'y trouvera pas davantage de justification des étiquettes proposées (malgré une très brève section appelée « Les dénominations des langues », 389, qui suggère que le nombre de glottonymes attestés dépasse de loin, évidemment, ceux qui ont été retenus ici). Le doute exprimé dans le passage suivant montre toutefois une conscience certaine des enjeux : « Entre les ensembles linguistiques, relativement objectivables au niveau de la dialectologie, et les ensembles anthropologiques, qui sont indistinctement des réalités et des sentiments d'unité, l'adéquation est loin d'être la règle générale, dans notre domaine comme dans de très nombreuses langues. » (391).

Les différents contributeurs ne semblent pas avoir reçu de grille unitaire à appliquer systématiquement. On y perd peut-être un peu en cohérence, mais la situation est si différente d'un terrain à l'autre qu'on excuse facilement ce choix éditorial. On regrettera tout de même que la présence de cartes n'ait pas été imposée dans tous les articles consacrés à des langues territorialisées. Un index des notions et des auteurs cités aurait été grandement apprécié, car il aurait facilité les lectures croisées qu'on nous invite justement à faire : « On ne peut donc que recommander aux lectrices et aux lecteurs désireux de s'informer sur un thème précis ou sur

---

<sup>7</sup> À moins bien sûr de s'appuyer sur de très denses faisceaux d'isoglosses, mais l'espace d'oïl n'en présente guère.

une langue spécifique de consulter également les entrées consacrées à d'autres sujets et qui peuvent être en relation avec ceux qu'ils ont choisis. » (37). Il est pour l'instant impossible de relever, par exemple, tous les passages où est cité H. Kloss, et ses concepts de *Abstand-* et de *Ausbausprache* (resp. langue par écart et par élaboration) ; le fait que le mot *patois* soit connoté négativement ou pas selon les régions et les époques serait également plus facile à vérifier systématiquement avec un index ; enfin, on aurait pu mesurer jusqu'à quel point les outils théoriques présentés par G. Kremnitz dans « Questions de terminologie et de concepts » (103-112) et J. Erfurt dans « Le problème des 'marchés linguistiques' dans le sens de Bourdieu » (113-116) ont vraiment été sollicités par les différents auteurs dans leurs contributions respectives – à vrai dire, on a plutôt l'impression que chacun est resté dans son cadre interprétatif habituel.

Quelques remarques de détail : si Saint-Pierre et Miquelon n'est pas traité dans la partie « Les langues des départements et territoires d'outre-mer », ce n'est pas « en raison de [sa] population très limitée » (633), mais tout simplement parce qu'on n'y parle que le français (ce petit archipel au sud de Terre-Neuve n'est pas un territoire créolophone) ; en outre, il n'est pas situé « dans l'extrême nord » (*ibid.*), mais *grosso modo* à la même latitude que Paris. – Le Traité de Paris date de 1763 et non de 1756 (636). – *quatre-chemins* "carrefour" n'est pas une créolisation du français, car il s'agit en fait d'un héritage du français colonial, très bien attesté également au Québec (voir *RLiR* 73, 2009, 98-100) ; c'est le créole qui en a hérité. – Selon G. Kremnitz, « [v]ers 1700, les sociétés dans les régions allophones sont pratiquement monolingues en langue dominée (cela est également valable pour les pays de langue d'oïl qui parlent les différentes variétés de celle-ci, souvent fort éloignées de la langue de référence). » (268). Or, la pénétration du français en domaine d'oïl à l'époque était déjà très avancée, car c'est le français qui s'est exporté en Nouvelle-France au 17<sup>e</sup> siècle déjà, et non un patchwork de patois d'oïl.<sup>8</sup> Le français 'régional' (qui n'est rien d'autre que du français tout court dans son usage réel)<sup>9</sup> et la diglossie patois/français ont une histoire beaucoup plus ancienne que ce qui est suggéré dans ce passage. D'ailleurs, pour le domaine francoprovençal, on peut lire en p. 246 de l'ouvrage recensé qu'au « XVI<sup>e</sup> siècle : le français l'emporte sur le lyonnais » dans la ville de Lyon, dont la francisation remonte à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. À Genève, le Parisien Poulain de la Barre rédige en 1691 son *Essai des remarques particulières sur la Langue Française pour la ville de Genève*, où une variété locale de français se pratique déjà couramment. L'histoire de la pénétration du français en province est pluriséculaire.

Ces petites remarques n'enlèvent bien sûr absolument rien aux grands mérites de l'ouvrage, qui vient combler une lacune dans la bibliographie consacrée à la sociolinguistique des 'langues' de France, quelle que soit l'extension que l'on choisisse de donner à ce concept. C'est désormais une référence indispensable, que l'on espère retrouver sur les rayons de toutes les bibliothèques universitaires.

André THIBAUT

<sup>8</sup> Sur la question, v. R. Mougéon et É. Beniak (éds.), *Les origines du français québécois*, Québec, PUL, 1994.

<sup>9</sup> « Il n'y a pas à distinguer formation des français régionaux, diffusion du français et standardisation, qui ne sont que des modes divers de considérer un même processus historique. » (Y. Greub, J.-P. Chambon, « Histoire des variétés régionales dans la Romania : français », *HSK* 23.3, 2556).